

Rapport annuel

2018



SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et
Coopération au Développement

SPF Finances

Table des matières

1	FINEXPO	4
1.1	ROLE DE FINEXPO	4
1.2	QUI PEUT FAIRE APPEL A FINEXPO ?	5
1.3	QUESTIONNAIRE FINEXPO.....	5
1.4	REUNIONS DU COMITE EN 2018	5
2	INSTRUMENT COMMERCIAL: STABILISATION DU TAUX D'INTÉRÊT	6
2.1	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES.....	6
2.1.1	<i>Répartition par pays de destination.....</i>	<i>6</i>
2.1.2	<i>Devises.....</i>	<i>6</i>
2.1.3	<i>Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR</i>	<i>7</i>
2.1.4	<i>Montant des crédits.....</i>	<i>7</i>
2.2	ARRETES MINISTERIELS (AM) - DOSSIERS DE STABILISATION.....	7
2.2.1	<i>Répartition par pays de destination.....</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Devises.....</i>	<i>7</i>
2.2.3	<i>Montants des crédits</i>	<i>8</i>
3.	INSTRUMENTS D'AIDE : BONIFICATION D'INTÉRÊT, DON, ASSISTANCE TECHNIQUE ET INSTRUMENT PME (PRODUIT INNOVANT)	9
3.1	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES.....	9
3.2	BONIFICATIONS D'INTERET	9
3.3	BONIFICATIONS D'INTERET AVEC DON.....	9
3.4	DON	10
3.5	ASSISTANCE TECHNIQUE :	10
3.6	INSTRUMENT PME (PRODUIT INNOVANT) :	11
3.7	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS	11
3.7.1	<i>Bonifications d'intérêt avec don complémentaire :</i>	<i>11</i>
3.7.2	<i>Assistance technique :</i>	<i>12</i>
3.7.3	<i>Instrument PME :</i>	<i>12</i>
4.	BUDGET	13
4.1	CREDITS D'ENGAGEMENT FINALISES (AM).....	13
4.2	CREDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION	13
4.3	RECETTES	14
5.	PRÊTS D'ETAT À ETAT.....	16
5.1	DOSSIERS DE PRETS D'ÉTAT TRAITES PAR FINEXPO.....	16
5.2	DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES	16
5.3	PROGRAMME – APPROBATIONS ET AFFECTATIONS	16
5.3.1	<i>Programme 2018</i>	<i>16</i>
5.3.2	<i>Modification de la 2ème partie de la 3ème phase du projet IT county connectivity au Kenya 18</i>	<i>18</i>
5.3.3	<i>Kenya : ajustement des conditions de remboursement et du montant d'un prêt d'Etat accordé dans le passé pour se conformer aux conditions de concessionnalité imposées par l'Arrangement OCDE</i>	<i>19</i>
5.3.4	<i>Adaptation des conditions de remboursement en vue de garder les crédits mixtes attrayants pour les banques.....</i>	<i>19</i>
5.3.5	<i>Informations concernant les résultats d'une étude d'évaluation, d'une étude de prix et de 6 missions de suivi qui ont été approuvées et qui sont en cours ou qui doivent encore être effectuées.</i>	<i>20</i>
5.4	GESTION FINANCIERE.....	21
5.4.1	<i>Situation budgétaire pour 2018.....</i>	<i>21</i>
5.4.2	<i>Montants engagés en 2018</i>	<i>21</i>
5.4.3	<i>Montants liquidés en 2018.....</i>	<i>21</i>
5.4.4	<i>Remboursements à percevoir et effectivement perçus en capital et intérêts.....</i>	<i>21</i>

6	FINEXPO ET L'OCDE	23
6.1	REGLES DE L' ARRANGEMENT OCDE RELATIVES A DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT D'UN SOUTIEN PUBLIC	23
6.2	GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CREDITS ET GARANTIES DE CREDIT A L'EXPORTATION ET GROUPE DE PARTICIPANTS A L' ARRANGEMENT:	23
7.	CONCLUSION	25

1 Finexpo

Le rapport d'activités Finexpo a pour objectif de mettre en évidence les statistiques annuelles relatives à l'utilisation des instruments de soutien financier à l'exportation.

Le Manuel Finexpo décrit en détail les instruments financiers utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge. Les versions en français, néerlandais et anglais du Manuel se trouvent sur le site web du SPF Affaires étrangères http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/diplomatie_economique/finexpo/

1.1 Rôle de Finexpo

Le Comité Finexpo est un comité technique d'avis interministériel chargé d'examiner les demandes de soutien financier à l'exportation.

La présidence du Comité Finexpo est dévolue au Directeur général de la Direction générale Affaires bilatérales du Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Le Comité a un double objectif : le premier est d'assurer le soutien des exportations de biens d'équipement et de services belges qui y sont liés et le second consiste à contribuer au développement des pays qui bénéficient de l'aide ainsi octroyée.

"Financement" et "Exportations" sont deux concepts importants que le Comité garde à l'esprit lors de l'examen des projets, tout en prenant en compte également d'autres éléments d'appréciation dans la formulation de ses avis.

Pour accomplir ses 2 missions, Finexpo fait appel à des instruments financiers qui permettent de réduire ou de stabiliser le coût du financement c.-à-d. le taux d'intérêt lié aux crédits à l'exportation.

En 2018, le SPF Finances qui gère les Prêts d'État à État disposait d'un montant de 47 millions d'euros en crédits d'engagement et d'un montant de 20 millions d'euros en crédits de liquidation. Ces lignes budgétaires se trouvent sur le budget de la Coopération au Développement.

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement qui gère la gestion des moyens réservés aux bonifications d'intérêt et aux stabilisations des taux d'intérêt disposait à cet effet d'un montant de 20.599.000 € en crédits d'engagement et d'un montant de 14.004.000 € en crédits de liquidation.

En 2018, des arrêtés ministériels ont été signés pour 6 dossiers de stabilisation, bonification d'intérêt, assistance technique et PME. Le montant total des crédits pour l'ensemble des 6 dossiers se monte à 17.817.216,55 € plus 3.695.614,45 US\$ contre 101.735.858 € en 2017, et 194.537.803 € en 2016.

1.2 Qui peut faire appel à Finexpo ?

Finexpo fonctionne dans un cadre fédéral qui a ses propres exigences et répond aussi aux exigences internationales en respectant les règles OCDE définies dans *l'Arrangement* sur les lignes directrices relatives aux crédits à l'exportation faisant l'objet d'un soutien public et dans la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide. Ce corpus de règles permet à toutes les entreprises actives dans le domaine des biens d'équipements (ou infrastructure) et des services y afférents, qui exportent ou envisagent de le faire, de faire appel aux instruments de soutien financier de l'Etat pour autant qu'elles satisfassent à des conditions précises.

La nature même des biens et services y afférents suppose la conclusion entre les parties de conventions de financement à moyen et long terme. Le client intéressé par ces biens ne peut pas en général les payer au comptant ni à court terme. Il devra donc obtenir un financement dont la durée de vie sera supérieure à 2 ans.

1.3 Questionnaire Finexpo

En vue de bénéficier d'une intervention publique, outre les contacts préalables avec le Secrétariat du Comité Finexpo, les entreprises peuvent télécharger les questionnaires sur le site <http://diplomatie.belgium.be> via la rubrique 'diplomatie économique'. Ces questionnaires informatisés constituent les documents de base pour le traitement de toute demande: la stabilisation des taux d'intérêt, la bonification d'intérêt avec ou sans don, le don, l'Assistance technique, l'instrument PME et le prêt d'Etat à l'Etat.

1.4 Réunions du Comité en 2018

Au cours de l'année 2018, le Comité Finexpo s'est réuni 9 fois et a rendu des avis sur 35 dossiers contre 27 dossiers en 2017 et 25 en 2016. La répartition de ces dossiers est la suivante :

- 13 dossiers de stabilisation, pour 15 en 2017 et 14 en 2016
 - 4 demandes de bonification d'intérêt avec don complémentaire, contre 3 en 2017 et 5 en 2016,
 - 1 demande de don en 2018, pour 3 en 2017 et 2016.
 - 7 demandes d'Assistance technique, pour 3 en 2017 comme en 2016,
 - 10 demandes de don pour les PME (produits innovants), pour 3 en 2017.
- Le Comité a également traité 4 dossiers de prêt d'Etat à l'Etat, 2 dossiers portant sur de l'aide liée et 2 sur de l'aide non liée.

2 *Instrument commercial: stabilisation du taux d'intérêt*

Depuis 2010, les règles de fixation du taux de référence (taux CIRR) ont été modifiées afin de respecter les procédures suivies par les autres Etats membres de l'Union Européenne qui octroient des stabilisations. La règle générale est que le taux CIRR en vigueur à la date de signature du contrat commercial - et non plus à celle de la convention de financement - est le taux pris en considération pour octroyer la stabilisation du taux d'intérêt.

Une information détaillée à ce sujet se retrouve dans le 'Manuel Finexpo' mis à disposition sur le site internet du SPF Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement.

2.1 *Nombre de dossiers traités*

Au cours de l'année 2018, Finexpo a traité 13 dossiers de stabilisation, contre 15 en 2017 et 14 en 2016.

2.1.1 *Répartition par pays de destination*

Les 13 dossiers de stabilisation traités en Comité Finexpo concernaient 9 pays différents.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre de demandes de stabilisation par pays destinataire des exportations.

Benin	1	Qatar	1
Cameroun	1	Sénégal	1
Emirats-Arabes-Unis	1	Sri Lanka	1
Indonésie	2	Tunisie	1
Kenya	4		

S'il y a un panel relativement large de pays par rapport au nombre de demandes, on constate cependant que 31% des demandes sont concentrées sur un pays : le Kenya.

2.1.2 *Devises*

En 2018, 12 des 13 demandes de stabilisation étaient en euro, et une seule était en dollars US. Par contre, en 2017 et 2016 toutes les demandes étaient en euro.

En 2018, tout comme en 2017 et 2016, Finexpo n'a reçu aucune demande en Yen ou en CHF.

2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR

Avant 2011, seules les demandes de stabilisation relatives à des crédits supérieurs à 50.000.000 €, n'ayant pas fait l'objet d'un avis unanimement positif au sein du Comité Finexpo, ou n'ayant pas reçu l'accord de l'Inspecteur des Finances, étaient soumises au Conseil des ministres.

Depuis 2011, avec les mesures de prudence imposées par le Gouvernement tous les dossiers d'une valeur d'engagement de plus de 3.100 € doivent obligatoirement être soumis au Conseil des ministres. Cette procédure implique que le processus d'octroi de la promesse Finexpo est plus long et cela peut créer certains retards dans les négociations entre les exportateurs et leurs interlocuteurs étrangers.

2.1.4 Montant des crédits

L'ensemble des 13 dossiers de stabilisation représente un montant total en crédits de 416.708.867,22 € et de 3.695.614,44 US\$.

En 2017, le montant total de crédits en EUR était de 439.369.772,93 € pour 15 dossiers.

2.2 Arrêtés Ministériels (AM) - Dossiers de stabilisation

En 2018, des AM ont été signés pour 2 dossiers de stabilisation. En 2017, 3 dossiers de stabilisations avaient été signés et 7 dossiers en 2016. D'une manière générale, depuis des années, le recours à la stabilisation reste limité et diminue parallèlement à la chute des taux. Néanmoins, les exportateurs plaident pour le maintien de cet instrument.

2.2.1 Répartition par pays de destination

Dans le courant de l'année 2018, des AM de stabilisation ont été signés pour 2 pays différents, comme en 2017 alors qu'ils étaient au nombre de 4 en 2016.

Les pays pour lesquels un/des arrêté(s) ministériel(s) de stabilisation a/ont été signé(s) en 2018 sont repris dans le tableau ci-dessous.

Cap Vert	1
Emirats-Arabes-Unis	1
Total	2

2.2.2 Devises

En 2018 un des arrêtés ministériels signés portait sur un dossier en euro et le second arrêté portait sur un dossier stabilisé en US dollars. En 2017, comme en 2016, tous les arrêtés ministériels signés, portaient sur des dossiers en euro.

2.2.3 Montants des crédits

En 2018 le montant de crédit pour les stabilisations équivaut à 3.145.657,82 € et 3.695.614,44 UD\$. Le montant total des engagements atteint la somme de 65.381,29 €.

En 2017 le montant de crédit pour les stabilisations équivalait à 69.005.628,30 €. Le montant total des engagements atteignait la somme de 2.939.770 €.

Pour 2016, le montant de crédit était de 173.643.769,09 € pour les stabilisations alors que les engagements atteignaient 2.354.503,27 €.

3. Instruments d'aide : bonification d'intérêt, don, assistance technique et instrument PME (produit innovant)

3.1 Nombre de dossiers traités

Dans le courant de l'année 2018, le comité Finexpo a traité 22 demandes portant sur les types d'aide précités.

En 2017 ce nombre était de 12 pour 10 en 2016.

3.2 Bonifications d'intérêt

Tout comme en 2017, aucune demande de bonification d'intérêt seule n'a été introduite en 2018. Cela s'explique notamment par l'impact important des coûts de liquidité engendré par la (longue) période de remboursement.

3.3 Bonifications d'intérêt avec don

En 2018, une bonification d'intérêt avec don complémentaire a été demandée pour 4 dossiers. Les dossiers concernent principalement les secteurs suivants : installations hospitalières, station d'épuration de l'eau et réseaux IT

En 2018, les 4 projets représentaient un montant total en crédits de 32.445.124,22 €. Le crédit d'engagement potentiel (impact budgétaire) s'élevait à 16.616.060,45 €.

En 2017, il y avait eu 3 dossiers de bonification d'intérêt avec don complémentaire qui représentaient un montant total de crédit de 24.474.052,21 € et un crédit d'engagement potentiel de 11.452.098,81 €.

De manière générale, le succès des bonifications avec don complémentaire se justifie par le souhait des pays bénéficiaires de réduire les périodes de remboursement particulièrement en période de crise. En outre, le don proposé permet aussi de couvrir tout ou partie de la prime Credendo.

Les pays de destination pour lesquels des dossiers de bonifications d'intérêt avec don ont été instruits par le Comité Finexpo en 2018 figurent dans le tableau ci-dessous. Celui-ci reprend également le secteur, le montant du crédit et l'impact budgétaire des projets concernés.

Pays	Secteur	Montant du crédit	Impact budgétaire
Kenya	Réseaux IT	7.955.722,94 €	4.112.165,63 €
Kenya	Epuration d'eau	8.451.749,28 €	4.531.373,67 €
Indonésie	Installations hospitalières	7.942.307,42 €	3.853.098,92 €
Sri Lanka	Installations hospitalières	8.095.344,58 €	4.119.422,23 €
	TOTAL	32.445.124,22€	16.616.060,45€

3.4 Don

En 2018, 1 nouvelle demande de don a été examinée par le Comité Finexpo, pour 3 demandes en 2017 et 2 en 2016.

La demande de 2018 concernait un projet d'électrification au Kenya. Le crédit d'engagement potentiel s'élevait à 420.000 €.

Une description de la procédure pour le don se trouve sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

3.5 Assistance technique :

En janvier 2016 Finexpo a inauguré cet instrument. Son but est double :

- a) contribuer à la conception et à la mise en œuvre de projets d'investissement qui accroissent le stock de capital physique d'un pays en développement
- b) faire en sorte que le capital humain du pays concerné s'accroisse au moyen de transferts de technologies et de connaissances.

En 2018 le Comité Finexpo s'est penché sur 7 demandes de don pour assistance technique. Leur nombre était de 3 pour l'année 2017, comme en 2016.

Les pays de destinations pour ces 7 projets étaient : la Guinée, le Liban, l'Algérie, Madagascar, la Zambie, le Sénégal et le Burkina Faso.

Le montant de contrat total estimé pour ces sept projets atteint quelque 134.948.295,57€. Le crédit d'engagement potentiel (impact budgétaire) s'élèvera à environ 1.788.196,87€.

3.6 Instrument PME (Produit innovant) :

Ce nouvel instrument PME, lancé en juin 2017, permet aux PME belges d'exporter pour la première fois un produit innovant au moyen d'un don couvrant entre 80,01% et 100% du montant de contrat. Grâce à ce « projet-vitrine » l'entreprise pourra augmenter ses chances de trouver de nouveaux marchés à l'exportation pour son nouveau produit.

Le produit doit être exporté dans un pays en voie de développement à faible ou moyen revenu qui figure sur la liste du CAD. En outre, il doit s'agir de la première exploitation du produit.

Les produits développés et les services y afférents doivent être totalement fonctionnels. Cet instrument concerne donc des produits ou services finis et non pas des produits qui sont encore en phase test.

Ces produits doivent également être innovants.

En 2018, le comité Finexpo a reçu 10 demandes dans ce cadre. Elles concernaient principalement des projets, au Vietnam, au Tchad, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Inde et en Guinée. Les secteurs concernés sont notamment : l'assainissement des sols, détection des fuites d'eau (réseaux de distribution), potabilisation de l'eau, de l'électrification rurale.

Une description de la procédure pour l'instrument PME se trouve sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

3.7 Arrêtés ministériels

En 2018, 4 arrêtés ministériels ont été signés. Ils concernent des demandes de bonifications d'intérêt plus don complémentaire, d'assistance technique et des demandes dans le cadre de la première exportation d'un produit innovant (instrument PME).

3.7.1 Bonifications d'intérêt avec don complémentaire :

En 2018, une bonification d'intérêt avec don complémentaire a fait l'objet d'un arrêté ministériel. En 2017, 4 bonifications avec don avaient fait l'objet d'un arrêté ministériel et 2 en 2016.

En 2018, la bonification avec don complémentaire a été octroyée pour un projet au Vietnam. Le montant du crédit bonifié atteint 8.177.558,73 € et le montant de l'engagement finalisé s'élève à 4.282.948,89 €.

En 2017, les quatre bonifications avec don complémentaire avaient toutes été octroyées pour des projets au Kenya. Le montant des crédits bonifiés atteignait 24.474.052,21 € et le montant des engagements finalisés s'élevait à 11.452.098,81 €.

En 2016, les deux bonifications avec don complémentaire avaient été octroyées respectivement pour un projet au Kenya et un projet au Vietnam. Le montant des crédits bonifiés était de 20.894.034,84 € et le montant des engagements finalisés s'élevait à 8.769.809,43 €.

3.7.2 Assistance technique :

En 2018 une demande d'assistance technique a fait l'objet d'un arrêté ministériel. La demande portait sur un projet en Guinée dont le montant de contrat était de 6.494.000 € et le montant d'engagement finalisé de 182.790,47 €.

En 2017 deux demandes d'assistance technique avaient fait l'objet d'un arrêté ministériel.

Ces dons avaient été octroyés pour des projets en Algérie et au Soudan. Le montant total des contrats atteignait 38.874.696 €.

3.7.3 Instrument PME :

En 2018 deux demandes pour l'instrument PME ont fait l'objet d'un arrêté ministériel. S'agissant des premiers dossiers pour cet instrument, aucune comparaison n'est possible avec les années précédentes.

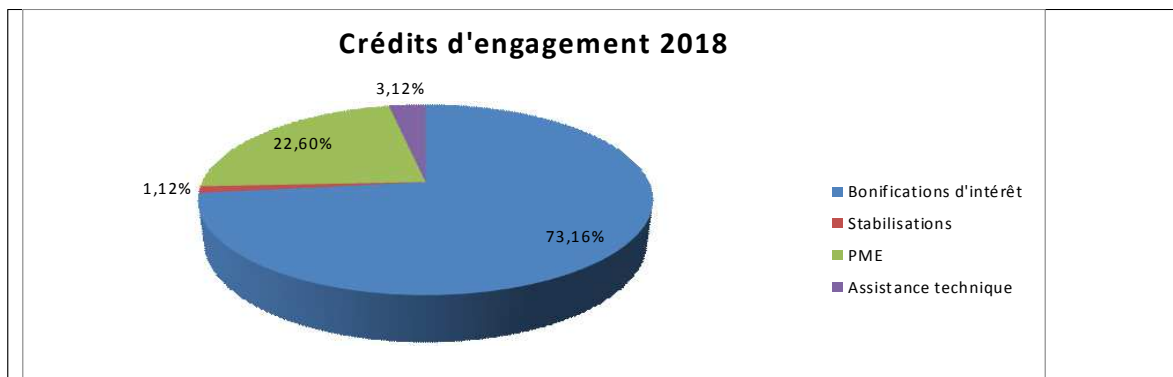
Les deux demandes portaient respectivement sur des projets en Côte d'Ivoire et en Ouganda. Les montants de contrat étaient de 623.000 € et de 699.945,07 €. Le montant d'engagement finalisé était de 1.322.945,07 € (100% de don dans les deux cas).

4. Budget

4.1 Crédits d'engagement finalisés (AM)

A la fin de l'année 2018, le montant des crédits d'engagement finalisés s'élevait à 5.854.065,72 €. Le montant est réparti comme suit : 65.381,25 € pour les stabilisations, 4.282.948,89 € pour les bonifications avec don complémentaire et 182.750,47 € pour les assistances techniques. Il n'y a pas eu d'engagement pour don. Le montant total des crédits d'engagement finalisés était de 18.106.661 € en 2017 et 11.124.312,70 € en 2016.

73% du montant des crédits d'engagement finalisés pour l'année 2018 ont été affectés à des bonifications d'intérêt avec don, 1% à des stabilisations d'intérêt, 3% pour des assistances techniques et 23 % pour l'instrument PME. Ce rapport était de 83% pour les bonifications d'intérêt avec don complémentaire et 16% pour les stabilisations d'intérêt et 0.5% pour les assistances technique en 2017.



4.2 Crédits d'engagement et de liquidation

En 2018, Finexpo disposait d'un montant de 20.599.000 € en crédits d'engagement pour les stabilisations, les bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire, les dons, l'assistance technique et l'instrument PME, et de 14.004.000 € en crédits de liquidation pour les instruments précités.

Le tableau ci-dessous illustre, pour la période étalée entre 2008 et 2017, l'évolution des crédits d'engagement et de liquidation accordés sur le budget.

Année	Engagement	Liquidation
2008	37.052.000,00 €	15.570.000,00 €
2009	37.052.000,00 €	19.664.000,00 €
2010	37.052.000,00 €	23.830.000,00 €
2011	37.052.000,00 €	23.830.000,00 €
2012	37.390.000,00 €	26.460.000,00 €
2013	34.600.000,00 €	22.420.000,00 €
2014	34.700.000,00 €	24.000.000,00 €
2015	28.183.000,00 €	20.209.000,00 €
2016	23.570.000,00 €	15.662.000,00 €
2017	21.549.000,00 €	14.122.000,00 €

Finexpo consacre l'essentiel de ses moyens budgétaires aux instruments d'aide concessionnelle mis à sa disposition et ceux-ci entraînent systématiquement des dépenses.

4.3 Recettes

A chaque échéance semestrielle d'un dossier, sur base du TICR (« taux d'intérêt commercial de référence ») ou en anglais CIRR (« Commercial interest reference rate »), et de l'Euribor/Libor à 6 mois, le calcul pour établir s'il y a eu des recettes ou des dépenses pour l'État est effectué. Si le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est supérieur au taux CIRR, l'État prend en charge la différence de coût de financement qui en résulte. Lorsque le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est inférieur au taux CIRR, la banque intervenante paie la différence à l'État.

Tout dossier de stabilisation cautionné par un arrêté ministériel est stabilisé au taux d'intérêt CIRR en vigueur au moment de la signature du contrat commercial ou de la convention de financement si celle-ci est signée plus de 6 mois après la signature du contrat commercial. Le CIRR est fixé mensuellement par l'OCDE.

Le montant total des recettes encaissées par l'État pour l'année 2018 dans le cadre de ses interventions dans les dossiers d'exportation s'est établi à 9.807.880,85€ contre 12.857.273 € en 2017 et 15.089.000 € en 2016.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la faiblesse historique des taux d'intérêt depuis quelques années et le fait que la différence entre taux à long terme et taux à court terme s'est fortement réduite, ont eu pour conséquence une augmentation des recettes en faveur de l'Etat. Le taux contractuel accordé par Finexpo, soit le taux CIRR, a été majoritairement plus élevé que les taux de refinancement des banques (Euribor / Libor) augmenté de la commission bancaire.

Il convient donc de noter que les recettes dégagées en faveur de l'Etat belge depuis de nombreuses années pourraient se transformer en dépenses dans le futur si les taux d'intérêt repartaient à la hausse.

Recettes :

Année	Montant
2008	1.400.000 €
2009	55.400.000 €
2010	11.440.000 €
2011	9.870.000 €
2012	9.630.000 €
2013	15.427.651 €
2014	12.204.955 €
2015	15.345.104 €
2016	15.089.000 €
2017	12.857.273 €
2018	9.807.880 €

Confrontés à des taux d'intérêt plus faibles que le taux contractuel (CIRR) certains clients peuvent être tentés de procéder à des remboursements anticipés. Pour compenser la perte de recettes qui en découlerait pour l'État, Finexpo impose depuis janvier 2002 une clause de pénalité dans le cadre des nouvelles demandes de stabilisation du taux d'intérêt. Cette clause permet à l'État d'exiger le versement d'une contribution lorsqu'il s'agit d'un remboursement anticipé volontaire. Dans la pratique, ces demandes sont fort peu nombreuses.

5. Prêts d'Etat à Etat

5.1 Dossiers de prêts d'Etat traités par Finexpo

Finexpo a traité en 2018 4 dossiers d'aide liée et 2 dossiers d'aide non liée.

5.2 Dossiers soumis au Conseil des ministres

1 projet a été soumis à l'approbation du Conseil des ministres. Il concerne un projet au Burkina Faso qui a été approuvé par le Conseil des ministres le 07 septembre 2018. Le Conseil des ministres a également été informé de la modification de la deuxième partie de la troisième phase du projet « IT county connectivity » au Kenya, financé par un prêt d'Etat d'un montant de 11 894 975 EUR.

Le Conseil des ministres a également été informé de la modification d'une partie de la troisième phase d'un projet au Kenya et d'une demande d'ajustement du montant et des modalités de remboursement d'un prêt d'Etat accordé précédemment au Kenya pour la construction d'un parc éolien afin de respecter l'arrangement de l'OCDE.

De plus, en 2018 on a également demandé l'approbation pour fixer structurellement, pour des crédits mixtes, la part du crédit commercial à minimum un tiers du crédit total.

5.3 Programme – approbations et affectations

5.3.1 Programme 2018

Le programme de prêts aux États étrangers approuvé par la loi régissant le budget général des dépenses pour 2018 est de 47 000 000 €. Le Conseil des ministres a approuvé le 19 octobre 2018 un montant total de 8.000.000 € de prêt d'Etat à Etat.

Le projet approuvé dans le cadre du programme 2018 concernait un pays.

Pays	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Burkina Faso				3.811.225			8.000.000
Burundi		5.700.000					
Cap Vert						6.725.000	
Ghana		2.438.400					
Guinée					6.494.000	3.000.000	
Kenya		4.584.970	9.525.000	22.008.285	11.970.000	9.971.650	
Madagascar					8.000.000		
Mongolie		3.842.100					
Niger				10.100.000			
Soudan		3.750.000		550.430			
Sri Lanka					12.000.000		
Togo			8.885.110				
Vietnam	7.058.000	4.934.350					
Total	7.058.000	24.889.820	18.410.110	36.469.940	38.464.000	19.696.650	8.000.000

On trouvera ci-dessous une brève description du projet approuvé.

Burkina Faso : demande de financement pour un projet d'installation de 27 réseaux d'adduction d'eau dans la région Centre-Est. Cette demande tient également compte de la demande du Ministre de la Coopération au Développement de compléter le nouveau programme de coopération au Burkina Faso avec d'autres instruments politiques par des interventions d'autres services/institutions, augmentant ainsi la présence et la visibilité belge. Il est clair que Finexpo peut jouer un rôle à cet égard grâce à l'instrument des prêts d'Etat à Etat déliés.

Ce projet est une réponse à la grande pénurie d'eau potable à laquelle le pays doit faire face. L'approvisionnement en eau potable est essentiel pour un pays comme le Burkina Faso. Afin d'améliorer la situation socio-économique d'une population en constante augmentation, le gouvernement tente d'améliorer l'accès à l'eau potable avec l'aide de partenaires financiers et techniques. Cependant, cela reste un défi majeur pour le gouvernement et ses partenaires. Le manque de puits modernes avec de l'eau potable signifie que la population, et plus particulièrement les femmes et les enfants, doivent chaque jour parcourir de longues distances pour se procurer de l'eau. Ils choisissent donc souvent la solution la plus facile et prennent l'eau dans les rivières voisines, les puits contaminés et des sources non hygiéniques, ce qui augmente considérablement le risque d'infections et de maladies.

La région Centre-Est ne fait pas exception. La région est vaste, les institutions sociales de santé et d'éducation sont éloignées et les services de base (électricité, eau,...) sont rares. Le programme de coopération au développement de la Belgique a opté pour un soutien socio-économique de cette région dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la sécurité des populations locales et de la gestion des naissances. Le projet proposé contribue à ce programme et améliorera également les relations avec les autorités locales et les partenaires. La pertinence de ce projet pour le développement est donc incontestée. Le projet répond également aux plans du gouvernement pour faire face à la situation économique et sociale du pays et relever les nombreux défis liés au relèvement du niveau de vie de la population dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2020). Ce faisant, le gouvernement entend également atteindre les objectifs de développement de l'Agenda 2030.

Le projet proposé prévoit donc l'installation de 27 réseaux d'alimentation en eau potable basés sur le forage de puits à haut débit et comprend les éléments suivants :

- Une étude d'implantation de 34 forages à haut débit dont 27 seront choisis pour la construction d'un réseau d'alimentation en eau potable.
- Pour chaque réseau, une étude de faisabilité technique et socio-économique doit être menée pour la réalisation d'un minimum de 7 bornes fontaines et 50 branchements privés.
- La construction des 27 réseaux d'approvisionnement en eau potable, qui seront exploités par les usagers.
- L'organisation d'une formation pratique de 4 mois pour 10 jeunes dans le domaine des réseaux d'adduction d'eau potable .

La demande indique que le coût total du projet est estimé à 8 993 425 euros, dont 10 % seront pris en charge par le pays. Un prêt d'Etat à Etat est demandé pour financer le solde de 8.094.082 euros, soit un montant supérieur au montant maximal de 8

millions d'euros pour les prêts d'Etat à Etat non liés. Le prêt d'État sera donc limité à 8 millions d'euros.

Les budgets pour la construction des 27 réseaux d'approvisionnement en eau potable, l'aide institutionnelle, la transmission des connaissances et la gestion du projet représentent respectivement 91,64%, 6,58% et 1,78% du budget total.

Le projet bénéficiera à 27 réseaux d'approvisionnement x 3500 personnes/réseau = 94 500 personnes. Compte tenu du budget total de 8.993.425 EUR, cela représente un montant de 95 EUR par personne.

Étant donné qu'il s'agit d'un prêt non lié et qu'un appel d'offres international doit être organisé, il est proposé d'approuver également une aide pour assistance technique pouvant atteindre 3 % ou 240 000 euros. Cette subvention peut être utilisée dans le cadre de l'aide institutionnelle et de la transmission des connaissances et ne peut donc être accordée qu'aux entreprises belges participant à l'appel d'offres international. De cette façon, ces entreprises peuvent accorder une remise de 3% sur le montant maximum du contrat de 8 millions d'euros

Comme pour tous les prêts non liés, Enabel sera invitée à assurer le suivi de l'appel d'offres international dans une première phase et de la mise en œuvre effective du projet dans une seconde phase. Le coût de ces deux contrats est estimé à 100 000 euros. Ce montant n'est pas inclus dans le prêt du gouvernement et sera financé par l'allocation de base 18400212111101 S0171106.

5.3.2 Modification de la 2ème partie de la 3ème phase du projet IT county connectivity au Kenya

Le projet "IT County Connectivity" au Kenya est effectué en trois phases. Les phases 1 et 2 de ce projet, déjà largement mises en œuvre, portent sur la connexion à l'infrastructure nationale de fibre optique (NOFBI) des 47 capitales des comtés et de quatre autres villes. Dans chacun de ces endroits, un réseau de communication sans fil a été installé ce qui permet aux autorités publiques de se connecter au NOFBI.

Étant donné que la phase 3 porte sur l'extension de l'infrastructure d'une part et l'installation d'applications logicielles d'autre part, elle a été divisée en deux parties. Le contrat portant sur l'infrastructure d'un montant de 8.116.922,00 EUR est financé par une bonification d'intérêt plus don supplémentaire. Pour financer l'intégration des logiciels, un prêt d'Etat de 11.894.975 EUR a été approuvé en 2016 dans le cadre d'un crédit mixte de 16.865.124,16 EUR au total.

Il était prévu que le crédit mixte financerait l'intégration des différentes applications logicielles dans les comtés. Cela devrait permettre à l'avenir de gérer toutes les informations relatives aux différents comtés sur une base commune. Les logiciels envisagés concernaient les registres de la population, la gestion du personnel des institutions publiques et des enseignants, ainsi que la gestion des transactions financières. Toutefois, les autorités kenyanes ont voulu donner la priorité à la connectivité, d'une part parce que le besoin de connectivité entre les comtés mais aussi à l'intérieur des comtés est encore énorme et, d'autre part, parce que sans connectivité, aucun service ni application ne peut être installé. A la demande des

autorités kenyanes, la deuxième partie de la troisième phase sera donc axée sur des travaux d'infrastructure visant à accroître la connectivité au sein des comtés et entre eux. Cette modification n'a aucune incidence sur le montant du prêt d'Etat à Etat.

5.3.3 Kenya : ajustement des conditions de remboursement et du montant d'un prêt d'Etat accordé dans le passé pour se conformer aux conditions de concessionnalité imposées par l'Arrangement OCDE

Le 15 juillet 2017, le Conseil des ministres a approuvé un prêt d'Etat de 11 970 000 euros au Kenya dans le cadre de la troisième phase de construction d'un parc éolien à Ngong Hills au Kenya, à une trentaine de kilomètres de Nairobi. Le coût total de cette phase s'élève à 18 millions d'euros. Ce projet a été notifié au DDR de 2,8 % valable en 2015, de sorte que la part du prêt d'Etat dans le crédit mixte s'élevait à 11 970 000 EUR et que les conditions de remboursement du prêt d'Etat avaient été fixées à 40 ans avec une période de grâce de 15 ans.

La mise en œuvre de ce projet a été retardée en raison de diverses difficultés administratives au niveau du pays hôte. Entre-temps, la période de validité de deux ans de la notification avait expiré et le projet devait être renotifié au DDR de 2,3% valable pour 2018. Cela signifie que, compte tenu de la clé de répartition de 31%/69% pour les crédits mixtes, le prêt d'Etat devrait être augmenté de 11.970.000,00 euros à 12.420.000,00 euros. Afin de ne pas grever inutilement le budget à court terme et de modifier le moins possible la composition initiale du crédit mixte, il a été proposé d'ajuster les conditions de remboursement du prêt d'Etat et de fixer le délai de remboursement à 41 ans avec une période de grâce de 25 ans.

Le ratio du crédit commercial par rapport au prêt d'Etat dans ce cas spécifique devrait alors être de 34%/66% ou 11.880.000 euros / 6.120.000 euros, ce qui signifie que le prêt d'Etat est légèrement réduit de 90.000 euros. De cette manière, les conditions de concessionnalité imposées par l'accord OCDE (élément don de 35%) sont remplies.

5.3.4 Adaptation des conditions de remboursement en vue de garder les crédits mixtes attrayants pour les banques

En juillet 2016, le Conseil des ministres a décidé de maintenir pour l'année 2016 le principe selon lequel la part du crédit commercial est fixée structurellement à minimum un tiers du crédit total pour les crédits mixtes.

Pour l'année 2017, cela signifie que la période de remboursement des prêts d'Etat à Etat reste de 45 ans, mais que le délai de grâce est prolongé à 25 ans. Pour 2018, l'augmentation du DDR à 2,3 % a ramené le délai de remboursement à 41 ans, y compris un délai de grâce de 21 ans. Pour des prêts d'Etat à Etat purs, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas liés à un crédit commercial, le délai de remboursement usuel de 30 ans, y compris un délai de grâce de 10 ans, est maintenu, étant donné qu'au TAD actuel de 2%.

5.3.5 Informations concernant les résultats d'une étude d'évaluation, d'une étude de prix et de 6 missions de suivi qui ont été approuvées et qui sont en cours ou qui doivent encore être effectuées.

Les études :

- Mise en place d'une étude d'évaluation de la première phase du projet de traitement des déchets médicaux avec les installations Ecosteryl réalisées par la société AMB
- Réalisation d'une étude de prix pour un projet d'électrification rurale au Kenya proposé par la société TPF Econoler

Ces études seront effectuées par Enabel.

Les missions de suivi (prêts non liés) :

- Suivi de la mise en œuvre d'un projet d'éducation ICT au Ghana. Ce projet prévoit le développement informatique dans 240 écoles secondaires, et comprend aussi formation des enseignants. Ce projet a été initialement suivi par l'équipe ICT4D de la VUB mais, en raison de circonstances imprévues, cette tâche a été reprise par Enabel. Rapport de fin de mission rédigé par Enabel en avril 2019.
- Suivi de la procédure d'appel d'offres international dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable à Donsin au Burkina Faso. Ce projet concerne l'alimentation en eau potable des différents sites où les populations expropriées en vue de la construction du nouvel aéroport de Donsin seront installées. Cette mission a été effectuée par Enabel (réalisée).
- Suivi d'un projet d'approvisionnement en eau potable à Niamey, Niger. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet financé en parallèle par la BEI, l'Agence Française de Développement et les Pays-Bas. Cette mission a été conclue au printemps 2019.
- Suivi du projet d'approvisionnement en eau potable à Donsin au Burkina Faso. Ce projet concerne l'approvisionnement en eau potable des différents sites où sera relogée la population qui a été expropriée pour le nouvel aéroport de Donsin. Cette mission sera réalisée par Enabel.
- Suivi de l'exécution d'un projet d'approvisionnement en eau potable en Guinée. Ce projet concerne l'installation de mini stations d'épuration dans 120 villages isolés. Cette mission a été effectuée par Enabel.
- Suivi d'un projet d'installation de trois centrales solaires d'une capacité totale de 5 MW à Madagascar. Cette mission est réalisée par Enabel.
- Suivi d'un projet de sécurité maritime en Guinée. Cette mission réalisée par Enabel.

5.4 Gestion financière

5.4.1 Situation budgétaire pour 2018

Pour l'année 2018, le budget général des dépenses autorise la négociation d'un programme de prêts à des États étrangers à concurrence de 47 millions d'euros.

Les crédits d'engagement et de liquidation relatifs à l'allocation de base 14.54.14.84.44 du budget du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement se montaient respectivement à 47 millions d'euros et 20 millions d'euros.

5.4.2 Montants engagés en 2018

Pays	Montant
Burkina Faso	€ 8.000.000

Le montant total engagé se monte à 8.000.000 EUR, ce qui donne un solde de 39.000.000 EUR.

5.4.3 Montants liquidés en 2018

Pays	Montant
Burkina Faso	€ 815.010,7
Ghana	€ 2.396.307,11
Guinée	€ 1.587.998,68
Kenya	€ 73.681,41
Kenya	€ 1.554.704,18
Kenya	€ 821.912,33
Kenya	€ 3.886.790,98
Kenya	€ 2.303.621,99
Kenya	€ 1.209.744,73
Mongolie	€ 2.146.983,62
Niger	€ 4.412.988,97

Total	€ 20.000.000
-------	--------------

Solde	€ 0
--------------	------------

5.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus en capital et intérêts

Les montants remboursables en principal et les intérêts à percevoir aux échéances dans le courant de 2018 et au 31 décembre 2018 s'élèvent respectivement à 21.328.545,38 € et 992.711,40 €. Les impayés escomptés au 31 décembre 2018 sont de 17.995.320,71 €.

Dans le courant de l'année 2018, les paiements effectivement reçus en capital et intérêts s'élevaient respectivement à 18.538.678,88€ et à 669.339,02 €.

Les pays énumérés ci-après ont rempli toutes leurs obligations avant l'échéance du 31 décembre 2018 :

Algérie, Angola, Bangladesh, Bosnie, Chine, Croatie, Egypte, Equateur, Ghana, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Liban, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mozambique, Népal, Philippines, République Dominicaine, Soudan et Turquie.

Le Burkina Faso et le Mali et le Sénégal ont remboursé une partie du capital et/ou des intérêts avant l'échéance du 31 décembre 2018.

Cuba, le Gabon (en partie), l'Indonésie, le Kenya et le Pérou ont honoré leurs échéances respectives, conformément aux protocoles d'amendement, dans le courant de 2018.

Le Cameroun, le Cap Vert, Djibouti, la Gambie, le Kenya, la Mongolie, la Syrie, la Tanzanie, la Tunisie (accord de swap en cours de négociation), la Zambie et le Zimbabwe n'ont pas honoré leurs échéances au 31.12.2018.

Les pays suivants ont payé tout ou partie de leurs arriérés en 2018 : Algérie, Burkina Faso, Chine, Ghana, Cap-Vert, Cameroun, Malawi, Mali, Maroc, Sénégal et Soudan.

6 Finexpo et l'OCDE

6.1 Règles de l'Arrangement OCDE relatives à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités de Finexpo relève, d'une part, de règles internes définissant la manière dont les activités se déroulent et, d'autre part, de prescriptions qui découlent du "gentlemen's agreement" issu des termes de l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Les dispositions internationales auxquelles adhèrent les pays membres de l'OCDE visent à créer un "equal level playing field" entre les différentes entités publiques habilitées à proposer un soutien aux exportations.

Outre les dispositions relatives aux crédits commerciaux à l'exportation qui constituent le corpus essentiel de l'Arrangement OCDE - à savoir des règles concernant la fixation des taux CIRR, le délai maximum de remboursement, le montant des primes minima (benchmark), la couverture des dépenses locales, etc... - le texte de l'Arrangement établit également des règles visant à encadrer tous les aspects de l'aide concessionnelle liée à l'exportation.

L'Arrangement établit aussi annuellement - sur la base des tableaux élaborés par la Banque mondiale qui fixe le Revenu National Brut (RNB) par habitant - la liste des pays éligibles à l'aide liée (pays dont le RNB/hab. est inférieur à 3.956 USD sur base des données de 2016).

En 2018, il n'y pas eu de modification apportée à la liste des pays pouvant bénéficier de l'aide liée.

En outre, l'Arrangement définit les procédures à suivre tant pour les crédits commerciaux que pour les crédits d'aide. Ces procédures visent à assurer un maximum de transparence et à éviter le plus possible les distorsions de concurrence entre les Participants.

6.2 Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation et Groupe de Participants à l'Arrangement:

Les groupes de travail – groupe des Participants à l'Arrangement et groupe de travail sur les crédits à l'exportation et les garanties de crédit – ont poursuivi en 2018 leurs efforts dans différents domaines :

a) Compte tenu des coûts élevés de liquidité demandés par les banques dans un certain nombre de pays de l'OCDE, le groupe des Participants a débuté en 2013 la révision du CIRR et des règles qui doivent être respectées en matière de taux d'intérêt minimums. Ce travail s'est poursuivi en 2017 mais sans pouvoir aboutir à un accord vu les grandes différences d'approche entre les banques et les systèmes qui sont utilisés en relation avec le CIRR dans les pays de l'OCDE. Plusieurs réunions portant sur les aspects opérationnels et structurels du CIRR se sont tenues.

- b) Le Groupe de travail IWG sur « l'outreach » visant à convaincre la Chine et d'autres pays BRICS entre-autres, à adhérer aux règles de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation s'est poursuivi en 2018. Plusieurs réunions du groupe de travail IWG ont été organisées en 2018. Des groupes de travail ont également été mis en place pour travailler sur des sujets spécifiques et en rendre compte lors des réunions du groupe de travail informel.
- c) La révision de la Recommandation de 2006 sur les mesures anti-corruption a été adoptée en 2018.
- d) À la demande d'un certain nombre de participants, le nombre de réunions annuelles à Paris sera revu à partir de 2019. Auparavant, trois réunions étaient prévues: en mars, juin et novembre. À partir de 2019, il sera vérifié si l'ordre du jour justifie trois réunions et si ce n'est pas le cas, une réunion sera annulée.

7. Conclusion

S'il est utile de rappeler que Finexpo est avant tout un instrument destiné à soutenir les exportateurs belges, force est de constater qu'il conjugue depuis plusieurs années soutien à l'exportation et aide publique au développement. En conséquence il appartient au Comité Finexpo de soutenir financièrement les projets qui ont un impact durable sur le développement des pays plus pauvres et qui n'alourdissent pas leur dette extérieure. C'est l'objectif du soutien durable ('sustainable lending') qui retient aussi l'attention de l'OCDE.

Il convient de souligner que le portefeuille Finexpo est concentré sur un nombre restreint de pays (entre autres le Vietnam, le Kenya et le Sri Lanka), ce qui peut avoir un impact négatif sur l'utilisation des budgets de Finexpo si d'aventure l'un de ces pays voyait son statut d'éligibilité à l'aide liée supprimé ou s'il décidait de prendre des mesures pour réduire sa dette extérieure. L'un des objectifs de Finexpo est de chercher à convaincre les exportateurs de s'orienter vers de nouveaux marchés et de nouveaux pays.

Le Secrétariat Finexpo a continué à développer un cadre stratégique interne, et à établir des critères plus précis et pertinents pour le choix des projets financés avec un soutien public. Pour ce faire, le Manuel Finexpo est utile.